

Le RPCU appuie les modifications de la réglementation sur la pratique des infirmières praticiennes spécialisées proposées par l'AIPSQ

Montréal, 15 août 2017 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal porte-parole des usagers du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, appuie sans réserve et avec force la position prise par l'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ) concernant les différents règlements qui touchent leur profession.

À de nombreuses occasions, le RPCU a fait valoir qu'une plus grande place pour celles-ci était une opportunité d'améliorer l'accès au système de santé pour les usagers du Québec. En pouvant compter sur plus d'infirmières praticiennes spécialisées, le Québec se situera dans la tendance canadienne et internationale dans l'offre de services à sa population. « Toutefois, pour que cela ait un sens, il faut que les infirmières praticiennes spécialisées puissent obtenir les mêmes privilèges de pratique que dans les autres provinces canadiennes » croit M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Le RPCU fait donc siennes les recommandations de l'AIPSQ et demande à l'Office des professions du Québec :

- que les infirmières praticiennes spécialisées soient autorisées à poser des diagnostics pour des maladies chroniques courantes, à communiquer ces diagnostics aux patients et à amorcer et établir le plan de traitement associé;
- qu'elles soient autorisées à référer directement des patients à des médecins spécialistes et que des modalités de référence IPS médecins spécialistes soient établies;
- qu'elles soient autorisées à remplir, signer et délivrer elles-mêmes les attestations pour les patients qui sont sous leur responsabilité;
- que les infirmières praticiennes spécialisées en spécialité puissent octroyer le congé hospitalier;
- que les infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne soient autorisées à enregistrer à leur nom toute la clientèle dont elle assume le suivi.

Enfin, rappelons que le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, annonçait en mars 2017 la formation de plus de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées d'ici les dix prochaines années.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744